L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par E. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 152. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 21 MARS 1829. Vol. II.

Conditions:—L'Abeille paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est de UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent *six escalins* pour la première fois, et *trois* escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue. *payable d'avance*, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

ATTENDU que David B. Morgan s'est adressé à moi, demandant qu'il soit reçu à souscrire des obligations qu'il a souscrites comme caution, une le trente et un Mai mil-huit-cent-vingt, et l'autre le vingt huitième jour de Février mil-huit-cent vingt-un, conjointement avec Charles et Conrad comme shérif de la paroisse de St. Tammany, furent levées et annullées.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au secrétaire de l'Etat, dans le délai de 90 jours, à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles lesdites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annullées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nlle. Orléans, le (L. s.) vingt-quatrième jour de Février, mil huit cent-vingt-neuf, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

P. DERBIGNY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le gouverneur,
GEORGE A. WADDAMAN,
Secrétaire d'Etat — 28 fév.

TRESORERIE DE L'ETAT,
Nelle Orléans, 23 Février 1829.

LE public est prévenu que la collecte des taxes d'Etat imposées sur la paroisse d'Orléans pour l'année 1829, commencera le 25 Mars prochain, conformément aux lois existantes.

24 fév. F. GARDERE, Trésorier.

SAVON.—300 caisses Savon No. 1 de qualité supérieure, de la fabrique de Thomas Hyde et Co. en débarquement du brick *America*, venant de Boston, et à vendre par

STETSON & AVERY,
12 fév. Rue Royale, No. 67

AMIDON & CASSE.—9 Barils Amidon et 4 sacs Casse, venant d'être débarqués de la goëlette Franklin, de St. Domingue, à vendre par

D. G. BORDUZAT & Co.
13 fév. No. 12 rue Royale.

CHARLES MAURIAN, Avocat, a transféré son étude dans l'appartement occupé au bureau de Messrs. Carlisle Pollock et Wm. Boswell, notaires, maison de M. Pollock, enseignure des rues de Chartres et Conti, où il s'appliquera sérieusement aux devoirs de sa profession.

Il entreprendra en outre toute espèce de traductions Anglaises et Françaises. — 18 fév.

LES Nos. 20, 9, 18, 10, sortis Samedi dernier, 24 du courant, au tirage de la Loterie de l'Eglise Catholique de St. Martin, ont fait gagner les lots suivans :

9	20	19	$5000
9	18	10	1000
18	20	10	500
10	9	20	500

10. 18—Un grand nombre de lots de 50 piastres &c.

☞ Tous ces lots ont été payés au Bureau du Directeur, à des particuliers de cette ville.

31 janv. J. B. FAGET.

AVIS AUX PLANTEURS.

Urbain Planche et Co.

AU coin des rues Poydras et de la Nouvelle Levee, faubourg Ste. Marie, chez Ruben Bush & Clark, offrent leurs services au public, pour le courtage, dans toutes ses branches. Ils ont en ce moment à vendre 250 Esclaves de choix, nouvellement arrivés de la Virginie.

Aussi, 26 chevaux de tire, à vendre ou à échanger pour du sucre. 10 fév.

LE soussigné offre à vendre les articles suivans ; 34 caisses Sucre blanc de la Havane ; 30 boucauds et 8 sacs café vert, fin et gros grain, dit Jamaïque, en débarquement de la goël. Hunter ; 38 demi barils Sardines de Calvo pressés, en débarquement du brick Océan.

12 fév. SERAPHIN CANCELLU.

AVIS.—Le soussigné offre à vendre à l'amiable, une goëlette de 38 tonneaux 3/4 neuve, ainsi que ses agrès et appareaux, excellente marcheuse et du tirant que 7 pieds d'eau ou environ. Ladite goëlette est absolument bonne pour les Voyages de Tampico, ou des environs. De plus, deux Maisons situées dans la rue Dauphine, une grande et une petite, la petite a 6 appartemens. Une autre maison rue des Remparts, et une autre dans la rue de l'Esplanade.

Ainsi qu'une jolie propriété à l'entrée du faubourg Marigny et à bon marché. Plusieurs négres et négresses du pays, à talens.

JAMMEAU—Courtier
16 mars.

LEECHES received by the ship *Shepherdess*, from Gottenburg, and for sale by

M. JAMBU,
[No. 179 Chartres, opposite Jefferson st.

AVIS.—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de la feue Vve. Dreux sont priées de les présenter au soussigné, exécuteur testamentaire

17 mars—3 A. DREUX.

Aux amateurs de beaux Chapeaux.

Les soussignés viennent de recevoir par le Paquebot Francis, de New-York, un assortiment de superbes CHAPEAUX de différentes qualités qu'ils offrent à vendre avec une grande quantité de Bottes, Souliers et linge fait, fin et commun.

27 fév. MATHIEU & PINTA.
Rue de la Levée entre Conti et Bienville, N° 46.

Reçu par le navire Crescent,

VENANT du Havre, et à vendre par Mme. Vve. Dollier, enseignure des rues de Chartres et Toulouse :

Rouliers unifiés ou Napoléon,
Ditto brodés,
Oranges,
Fruits confits en bouteilles,
Sardines à l'huile et au beurre,
Pâtes de foie gras truffés,
30 [illegible] Vve. DUPAS.

VENTE DE MARIAGE.

Depuis le 26 du mois passé, demeurez le soussigné une paire de souliers de [illegible] pieds 9 pouces ; mesure française, marquée de petite vérole ; très replète, grosses jambes. Le jour de son départ il avait un tablier de cotonnade à carreaux, et un mouchoir jaune au cou.—On donnera cinq piastres de récompense à qui la conduira à la geôle ou chez le soussigné. On poursuivra selon toute la rigueur des lois quiconque la recélera.

9 mars. L. GUERLIGER.

A VENDRE, une très belle Maison d'Ecurie, avec toutes ses dépendances, située à l'enseigne des rues Royale et Toulouse, connue pour le moment la propriété de Mr. Vt. Nolté occupée maintenant par Mr. Vigne. Cette maison est très-bien disposée pour un commerce en grand établissement ayant de très-grandes caves et écuries, pouvant loger trente chevaux et plus. S'adresser pour la voir et les conditions à Mr. L. Labranche, ou à Lacoste, Bernard rue Toulouse, No. 85.

28 d'cet. Si d'ici au 25 Mars prochain elle n'est pas rendue à l'amiable elle sera vendue ledit jour, à midi précis, à l'Echan, à la Bourse de Hewlett, par l'entremise de Fs. Dutillet. 25 fév—3

VROUMAGE offre à vendre des articles suivans reçus par le Philetus du Havre :

3 balles Toile écrue pour pantalon,
7 do. Coutil do. pour pantalon.

D'importations antérieures.

300 Boucs Vin rouge de toutes qualités,
150 Caisses dito et blanc dito,
300 Dito Bordeaux,
Quelques pièces de Rennes, fil à voile et autres, Champagne mousseux, bonnes marques, Cologne, &c. &c. 27 fév.

LOTERIE.

DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BATON-ROUGE.

Sixième classe pour 1829. Le tirage aura lieu le samedi 28 mars.

GROS LOTS.

$8,000—3,000—2,500—2,000 1,500—1,100—6 de 800—6 de 400 —6 de 100—18 de 60—990 de 10 $ 600 de 500

Montant des prix $10200

Billets entiers, 5 piastres, demi $2 50, quarts $1 25. Paquets de 9 billets, 40 garantis ne pas tirer moins de 20 piastres.

On pourra se procurer des billets à [illegible] (voir le prospectus) jusqu'au 11 avril, en s'adressant au bureau des administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville N° 63.

La moitié de la Septième classe aura lieu le Samedi 16 Mai.

Celui de la Huitième classe le Samedi 6 Juin.

Celui de la Neuvième classe le Samedi 27 Juin.

J. VIGNAUD, L. VIDAL.
29 mars. *Administrateurs.*

AVIS AUX HABITANS

les quatre faubourgs de la banlieue supérieure de la ville de la N.-Orléans.

VOUS êtes invités à vous trouver Lundi prochain 23 Mars, à 4 heures après midi, à l'hôtel des Planteurs et Marchands, rue du Canal, projetté pour prendre en considération les intérêts de tous les propriétaires, pour d'un commun accord, s'opposer aux ordonnances du 18 Septembre dernier et subséquentes, relativement à la nouveauté de cette taxe [illegible] sur l'évaluation donnée [illegible] et imposition montant à [illegible] et [illegible] aux d'un pour [illegible] cent, et [illegible] si toutes [illegible] comme à [illegible] de [illegible] l'emplacement de l'ordonnance du [illegible] dernier, laquelle ordonne que cette taxe [illegible] sera annuelle.

SIMON LAIGNEL—Le soussigné.

Fondé de pouvoir de M. [illegible]
3 mars—4.

LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE

DE BATON-ROUGE—*5ème. Classe pour* 1829.

Le Tirage aura lieu Samedi, 4 Avril 1829.

PROSPECTUS.

1 lot de	$ 6000	est	$ 6000
1 do	do 3000	do	do 3000
1 do	do 2000	do	do 2000
1 do	do 2000	do	do 2000
1 do	do 1600	do	do 1600
1 do	do 1246	do	do 1246
6 lots de	do 500	sont	do 3000
6 do	do 300	do	do 1800
6 do	do 100	do	do 600
138 do	do 25	do	do 3450
138 do	do 20	do	do 2760
332 do	do 8	do	do 4416
6072 do	do 4		do 24288
6924 lots	17,550 billets		$66160
10665 blancs			

Ce plan, formé par la permutation de 27 numéros et le tirage de 4, donne 17,550 billets. Il y aura 2 lots avec trois des numéros sortis, 838 avec 2 des numéros sortis, et 6072 avec un seulement. Pour déterminer le sort des 17,550 billets, 27 numéros, depuis 1 jusqu'à 27, seront mis dans la roue l'un après l'autre, et l'on en tirera 4. Celui ayant les 1er, 2d. et 3e. numéros sortis infailliblement, et dans l'ordre du tirage, aura le gros lot de $6000

Celui ayant les 1er. 3e. et 2d. numéros sortis, aura droit à 5000

" 2d. 1er. et 3e. " 2000

" 2d. 3e. et 1er. " 2000

" 3e. 1er. et 2d. " 1600

" 3e. 2d. et 1er. " 1246

Les six ayant les 2d. 3e. et 4e. numéros sortis dans n'importe quel ordre, chacun 500

Les 6 ayant les 1er. 2 d. et 4e. numéros, chacun, 300

6 " 1er. 3e. et 4e. " 100

138 " 2e. et 4e. " 25

138 " 2d. et 3e. " 20

332 ayant 2 des numéros sortis, 8

6072 ayant un seulement des numéros sortis, 4

Tout billet ayant obtenu un lot, ne peut avoir droit à un autre lot moindre.

Les Lots seront payables 10 jours après le tirage, et sujets à la déduction d'usage, de 15 pour cent.

J. VIGNAUD,
L. VIDAL, *Administrateurs.*

Prix des Billets.

Billets entiers $4, demi $2, quart $1. Livrets de neuf billets (garantis de ne pas tirer moins de $16) $36, les demis et quarts en proportion.

☞ On peut se procurer les billets

Au Bureau des Administrateurs,
No. 63, *coin des Rues Chartres et Bienville.*
11 Mars J. VIGNAUD, Agent.

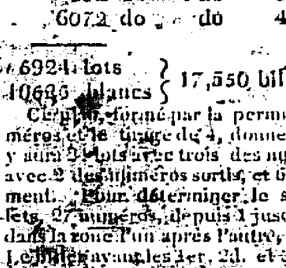

☞ Le Bureau du Directeur des LOTTERIES des Eglises Catholiques de St. Martinville et des Natchitoches est maintenant dans la maison neuve de M. Cuvillu, rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, tout près du café de l'Echan.

4 mars. J. B. FAGET.

☞ Rue de Chartres,

No. 76.

Au coin de la rue Jefferson, en face du magasin de M. Verrier.

J. GAULHIAC, coëffeur, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs, qu'il a apporté un assortiment de Postiches des plus nouveaux, en Perruques, Toupets, Nattes, Touffes de différens genres, et Rats de différ. &c. Poudre égyptienne pour teindre les cheveux ; aussi des Favoris. Il en garantit la bonté.

Il continuera à confectionner tous les genres de Postiches, suivant le goût des personnes. Il tient salon pour la coupe des cheveux. 14 fév

---

AVIS.—ATTENDU que Barthelemy Montreuil s'est adressé à moi, à l'effet de lever et d'annuller les hypothèques qu'il a consenties comme principal, en sa capacité d'entrepreneur public pour la ville et cité de la Nouvelle-Orléans, conjointement avec Mme. Nanette Macarty, veuve de François Montreuil, le vingt-sixième jour de Février 1824, sur les deux cinquièmes d'une habitation qui leur appartiennent, dans cette paroisse, à environ vingt arpens au bas de la ville, et du même bord, ne tenant trois arpens de face sur quarante de profondeur,

Avis est donné par le présent, à toutes personnes intéressées de déduire, par écrit, au secrétariat de l'Etat, dans le délai de quatre-vingt-dix jours, à dater de la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles ledit [illegible] obligations et hypothèques ne seraient pas levées annullées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt septième jour de Février 1829.

P. DERBIGNY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur, GEORGE A. WADDAMAN,
2 mars. *Secrétaire d'Etat*

WILLIAMS & KEELER ont reçu par le navire *Denis Clinton*, et les autres derniers arrivages, un grand assortiment de *chapeaux* de différentes qualités et des dernières modes, provenant de leur manufacture à New-York, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à prix modérés.

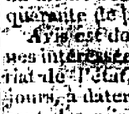

CHAPEAUX de Castor supérieurs à tous ceux arrivés précédemment à vendre en gros et en détail par le Soussigné.

10 Jan. E. DEBERGUE.

Ventes par le Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Robert Leiva contre *Allison*,

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge-associé, j'exposerai en vente Vendredi 17 Avril prochain, à midi, au café d'Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres. DEUX LOTS DE TERRE, savoir : Le lot No. 3 mesurant 51 pieds de face à la rue Apollon, sur 180 pieds de profondeur, et le lot No. 24, à 51 pieds de face à la rue Cours des Dryades, sur 180 pieds de profondeur faubourg Delord.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

18 mars. Le. DAUNOY,—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Colvis & Duma *vs.* Pierre Boyer.

EN vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle. Orléans, Mercredi 25 Mars, à 4 heures après midi, j'exposerai en vente, sous le principal, 1 Armoire de merisier, deux tables en acajou.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

16 mars. Le. DAUNOY—Marshal.

Vente par le Marshal.

Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans,

contre L'EMPLACEMENT N°. un, dans Pilet N°. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. deux, dans Pilet N°. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. un, dans Pilet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. deux, dans Pilet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. sept, dans Pilet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. un, dans Pilet N°. soixante-sept, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. cinq dans Pilet N°. 74, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. six, dans Pilet N°. soixante-quatorze, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. sept, dans Pilet N°. soixante-quatorze, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. quatre, dans Pilet, No. quatre-vingt-onze, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. dix, dans Pilet No. quatre-vingt-onze, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No. sept, dans Pilet No. treize, faubourg Annonciation, dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu de divers writs de fieri facias à moi adressés par Pierre G. Pecaul, juge-associé de la Cour de Cité, de la Nlle. Orléans, et pendans dans les poursuites ci-dessus, j'exposerai en vente le Lundi seizième jour de Mars 1829, à midi, à la Bourse, de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, les emplacemens ci-dessus énumérés, saisis pour mise, aux jugemens rendus dans les dites affaires, en vertu de dispositions d'un acte intitulé "Acte pour déterminer la manière dont pourront être saisis les terrains et autres portions de terre situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et dont les propriétaires ne résident pas dans ladite ville, pour cause de non-paiement de taxes ou d'autres sommes dues à la Corporation" approuvé le 18 Mars 1828.

11 déc. L. DAUNOY, Marshal

AVIS—Le public est prévenu que, conformément à l'acte de société passé entre les parties, la maison de commerce connue sous la raison de *Jean Preau*, continue ses affaires sous la raison de Jean Preau & Co.

Veuve PREAU,
21 fév—3 ANTOINE CARRIERE.

PAPIER DE TAPISSERIE.

LES soussignés viennent de recevoir de France, par le Philetus, un bel assortiment de papier de tenture et pour ciels de lit avec de très belles bordures et dans le dernier goût. Cm JOURDAN & Co.
21 fév. rues Royale et St. Anne.

COUR DE PAROISSE de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, 28 Février—Présent l'hon. Jas. Pitot, Juge dans l'affaire de François Macias, *vs.* ses créanciers.

SUR lecture et enrégistrement des procédures que les créanciers ont eues dans cette affaire par devant le notaire public, et sur motion de R. Rousseau Esq. avocat de l'insolvable, il est ordonné par la cour que les créanciers dudit insolvable, ainsi que toutes les personnes intéressées, aient à déduire en pleine cour, d'ici au quatorzième jour de Mars 1829, les raisons pour lesquelles les dites procédures ne seraient pas homologuées.—Je certifie que la copie ci-dessus est conforme.

3 mars. Thos. KENNEDY—Greffier.

A VENDRE.

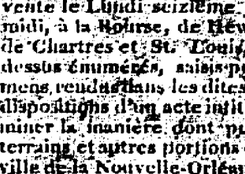

Pour du comptant ou moyennant du bons billets, à 60 jours, deux drays, en bon état, dont un est entièrement neuf, et deux chevaux avec leur enharnachement. On offre de chacun de ces drays avec son attelage, 60 piastres par mois.

Pour plus amples renseignemens, s'adresser au bureau de cette feuille.

26 février.

SANGSUES fraîches à vendre chez

24 oct. E. ORIOL & Co.

EN débarquement du navire *Roxelane* de Bordeaux et à vendre par D. G. Borduzat & Co. rue Royale N°. 108.

Une pipe vieille eau de vie de Cognac, et d'importations ultérieures.

Gants de peau assortis, pour homme et pour femme.

Bas de soie pour femme bordés à jour

Souliers pour femme, en prunelle, maroquin et satin.

Robes de cote pailli, lithographiées.

Cote pailli.

Papier français, assorti en diverses qualités.

Barriques de vin rouge de divers crus.

Huile en panier, vins en caisse, eau-de-vie, fruits à l'eau-de-vie et anizette en panier. 25 nov

---

AVIS.

ATTENDU qu'une pétition m'a été adressée par les héritiers et l'administrateur de la succession de John H. Johnson, demandant que l'obligation souscrite le vingt-troisième jour d'Août 1815, par ledit John M. Johnson, comme Juge de Paroisse pour l'ancienne Paroisse de Félicitas, conjointement avec Robert Young et W. A. Browder, cautions, fut levée et annullée.

Avis est donné à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à présenter, dans quatre-vingt dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles lesdits engagemens ne seraient pas annullés et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans sous ma signature et mon sceau [illegible] ce [illegible] jour de Janvier, mil huit cent vingt-neuf et dans la cinquante troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

P. DERBIGNY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur,
GEORGE A. WADDAMAN,
20 janvier—1j *Secrétaire d'Etat.*

AVIS est donné par le présent que le soussigné a été dûment nommé curateur des biens de feu William H. Hays, décédé. En conséquence, toutes les personnes ayant des réclamations contre le dit défunt, ou contre ses biens, sont averties de se présenter de suite pour le réglement ; et toutes celles qui doivent à la succession sont priées de remplir leurs engagemens dans le plus bref délai. JUSTIN WILLIAMS.

14 février. 5 fév

VERROUMAGE offre à vendre les articles suivans en débarquement, des navires Henry Astor et Roxelane, de Bordeaux :

Eau-de-vie en pipes 4ème. preuve (Dupuy)
Vin rouge en barriques divers crus,
Vinaigre blanc 1ère. qualité,
Vin blanc de *Graves*, haut Sauterne et haut Barsac, en tierçons,
Vin blanc en caisses, haut Barsac et haut Sauterne,
Do. do. 1ères. Graves par caisses de 24 bouteilles,
Vin rouge en caisses, Château-Margaux, St. Julien &c.
Do. do. Grand Larose, Leoville, Chateau Lafitte par caisses de 12 bouteilles et 24 bouteilles,
Vivres conserves, tels que Sardines à l'huile, au beurre et à l'huile, Fromage de Cerises, Braises, Abricots, Orange &c.
Fruits à l'eau-de-vie, Saucissons de Lyon,
Prunes prunelles de cassis,
Liqueurs par caisses de 12 bouteilles.
Fil à voile par pelottes de 10 à 20 à la livre,
Fil à seine par écheveaux,
Fil de Rennes blanc, fin,
Lignes de pêche,
Serrures fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres ferrements.

De plus, en magasin—Vin de Champagne mousseux, 1ère. qualité de 1825, et divers autres articles. 2 nov

---

La Société qui existe entre A. L. Ogér et [illegible] Rue Neuville Durel, sous la raison Ogér & Co. est dissoute d'un consentement mutuel, à partir du 5 Janvier dernier. Les personnes à qui il serait dû, sont invitées à présenter leurs comptes dans le plus bref délai au sieur A. L. Ogér, liquidataire.

Nouvelle-Orléans, 18 Février 1829.

A. L. OGER.
NEUVILLE DUREL.

Note. Le sieur Ogér continuera toujours le même genre d'affaires, sous la nouvelle raison.

A. OGER & Co. 20 février—3

LIBRAIRIE D'OCCASION.

HISTOIRE Universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à tems actuel, cent vingt volumes *in* 8°, bien reliés prix $100.

Œuvres complètes de Voltaire, cinquante six volumes prix, $50.

S'adresser à l'Editeur de cette feuille
26 fév.

Hôtel de la Nouvelle-Orléans.

Le prix de la pension étant aujourd'hui de $8 50 le baril, d'après le tarif les boulangers devront donner pendant la semaine prochaine, TRENTE-QUATRE onces de pain pour un escalin.—Nlle. Orléans, 6 Mars 1829.

P. PRIEUR—Maire.

VINAIGRE, HUILE de Bordeaux, et Fruits à l'eau-de-vie, à vendre par

8 mars D. G. BORDUZAT, 108, rue Royale.

TALLOW & WHISKEY.—100 bbls hard Tallow, 70 do Whiskey, for sale by

D. WM. JOLLEY.